

Comment remplir le formulaire

AH

Indications de l'Agence fédérale pour l'emploi permettant de remplir les formulaires de demande d'allocation chômage II

Ces indications sont un élément de la demande de prestations visant à garantir les moyens d'existence conformément au livre II du Code social (SGB II). Vous trouverez d'autres informations dans la notice relative au SGB II.

Les indications et aides électroniques permettant de remplir le formulaire peuvent être consultées sur Internet sous www.arbeitsagentur.de dans les langues suivantes : anglais, russe, turc, arabe, espagnol, allemand, grec, serbe, croate, italien, polonais, portugais, bulgare et roumain.

N'oubliez pas que votre demande prend effet en général rétroactivement au premier du mois (art. 37 paragraphe 2 phrase 2 SGB II) et que vous devez donc fournir des renseignements – en particulier concernant le flux des revenus – pour le mois complet de votre demande.

Veillez toujours fournir des copies et jamais de pièces originales.

La demande d'allocation chômage II se compose de la demande principale et de différents formulaires qui doivent être remplis en fonction de votre situation. Il est nécessaire que vous fournissiez de nouveau vos données personnelles afin que ces formulaires puissent vous être clairement attribués.

Une communauté de besoins se compose de l'ayant droit apte au travail et en général

- de l'épouse non durablement séparée,
- de l'époux non durablement séparé,
- de la compagne de même sexe enregistrée non durablement séparée,
- du compagnon de même sexe enregistré non durablement séparé ou
- d'une personne qui vit avec l'ayant droit apte au travail dans une communauté de responsabilité et de solidarité (« union consensuelle »).

Font partie également de la communauté des besoins les enfants non mariés faisant partie du foyer dont la 25ème année n'est pas encore révolue dans la mesure où ils ne peuvent pas assurer leur subsistance avec leur propre revenu (par ex. allocations familiales et versements d'une pension alimentaire) ou avec leur patrimoine.

Inversement, les parents vivant au foyer ou un parent d'un enfant non marié apte au travail âgé au moins de 15 ans et qui n'a pas encore 25 ans, font partie de la communauté des besoins si l'enfant fait une demande d'allocation chômage II.

Vous trouverez des informations sur la « communauté domestique » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur la « communauté de responsabilité et de solidarité » à la page 6 des indications permettant de remplir le formulaire.

La communauté de besoins est toujours représentée par la personne qui demande la prestation (demanderesse ou demandeur).

Une seule demande est nécessaire pour toute la communauté des besoins. Lorsque vous remplissez la demande comme représentante ou représentant, vous devez associer les personnes représentées et les consulter pour les données essentielles et celles qui les concernent. Les membres de la communauté de besoins peuvent se faire représenter que partiellement, c'est-à-dire, par exemple, remplir eux-mêmes et signer le formulaire de déclaration sur le revenu (formulaire EK) et sur le patrimoine (formulaire VM).

Les membres de la communauté de besoins peuvent faire eux-mêmes une demande s'ils ne sont pas d'accord avec une représentation par la demanderesse ou le demandeur. Une propre demande annule pour les membres de la communauté de besoins la procuration de représentation et ils défendent eux-mêmes leurs intérêts (art. 36 premier livre du code social (SGB I) s'applique en conséquence). Ils restent malgré tout dans la communauté de besoins existante. Mais il est également possible d'exiger uniquement des paiements à soi-même. Dans ce cas, la procuration de représentation demeure valable pour le reste.

1. Hauptantrag/Anlage WEP / Demande principale/formulaire WEP

Les indications fournies pour remplir la demande principale vous aident également à remplir le formulaire WEP pour une autre personne âgée d'au moins 15 ans figurant dans la communauté des besoins.

Mes données personnelles

En tant que bénéficiaire de l'allocation de chômage II, vous n'êtes plus assujetti/e à l'assurance vieillesse légale. Vous ne payez donc pas de cotisation pour l'assurance vieillesse. La période où vous touchez l'allocation chômage II est cependant communiquée à l'assurance vieillesse qui contrôle ensuite si elle peut être validée. Veuillez indiquer à cet effet votre numéro d'assurance vieillesse. Ce numéro figure sur votre carte de sécurité sociale.

Wichtige Hinweise
Indications importantes

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Vertretung der Bedarfsgemeinschaft
Représentation de la communauté de besoins

Was ist, wenn ich die Vertretung nicht möchte?

Que se passe-t-il si je ne désire pas de représentation?

Rentenversicherungsnummer

Numéro d'assurance vieillesse

L'indication du numéro de téléphone et de l'adresse email est facultative. Ces renseignements peuvent permettre d'éclaircir des questions par téléphone ou par email et d'accélérer ainsi le traitement de votre demande. Avec la mention du numéro de téléphone et de l'adresse email, vous donnez votre accord pour l'utilisation interne.

Vous trouverez généralement le code BIC et le numéro IBAN sur votre extrait de compte. Vous pouvez trouver également votre code BIC et votre numéro IBAN sur votre banque en ligne, sous « mes données » ou « détails du compte » selon le nom donné à ce service par votre banque ou caisse d'épargne. De plus, ces données figurent sur les cartes clients et bancaires de la plupart des banques et caisses d'épargne. L'indication de votre BIC est toujours nécessaire pour des raisons techniques.

Sachez, en outre, qu'il n'est pas possible, pour des raisons techniques, de percevoir l'allocation chômage et l'allocation chômage II sur deux coordonnées bancaires différentes.

Les champs BIC et IBAN ne sont pas nécessaires pour les comptes PayPal. Les justificatifs correspondants sont suffisants.

Vous pouvez percevoir également les prestations par un « mandat de paiement pour règlement ». Vous pouvez vous faire verser en espèces les prestations (vous ou une personne mandatée par vous) auprès de n'importe quel guichet correspondant de la banque postale allemande (Deutsche Postbank). Un tel règlement des prestations n'est gratuit pour vous que si vous pouvez apporter la preuve que vous ne pouvez pas ouvrir de compte à cause du refus d'une banque ou d'une caisse d'épargne. Veuillez joindre une attestation correspondante prouvant que vous ne pouvez pas ouvrir de compte.

Si vous ne désirez pas présenter d'attestation relative au refus de l'ouverture d'un compte, vous devez supporter les coûts pour le mode de paiement particulier.

Sur recommandation de la fédération allemande des instituts de crédit (Deutsche Kreditwirtschaft), tous les instituts de crédit qui gèrent normalement des comptes pour tous les groupes de population sont tenus d'ouvrir un compte courant (compte créditeur) pour tous les citoyens, sur leur demande, dans la mesure où ce ceci n'est pas possible, dans certains cas, pour des raisons particulières. Veuillez-vous informer auprès de votre banque ou caisse d'épargne.

Avec la réception de l'avis d'admission selon l'art. 26 de la loi sur les personnes déplacées (Bundesvertriebenengesetz - BVFG), vous et les membres de votre famille sont en droit de percevoir des prestations selon le code social allemand (SGB II) si les autres conditions sont remplies, même si vous ne possédez pas encore la nationalité allemande. Si vous êtes déjà de nationalité allemande, la qualité de rapatrié/e tardif/ve importe peu.

Les ayants-droit selon la loi sur les prestations réservées aux demandeurs d'asile ne peuvent pas percevoir de prestations selon le code social allemand SGB II.

Toute personne pouvant travailler trois heures par jour dans les conditions normales du marché du travail général et qui n'en est pas empêchée en raison de maladie ou handicap pendant au moins six mois, est apte au travail. Il n'a droit à des prestations selon le code social SGB II que si au moins une personne de sa communauté de besoins travaille.

En tant que représentante/représentant de la communauté de besoins, vous êtes prié/e de fournir des renseignements, selon vos connaissances, sur l'aptitude au travail des membres représentés. Il n'est pas nécessaire de fournir des renseignements concrets sur des maladies ou handicaps.

Sont considérées aussi comme aptes au travail des personnes dont on ne peut pas exiger provisoirement qu'elles travaillent, par ex. en raison de l'éducation d'un enfant âgé de moins de trois ans, du suivi de parents nécessitant des soins ou en raison de la fréquentation d'une école.

Si vous fréquentez une école de formation professionnelle, si vous faites des études ou une formation, vous avez éventuellement droit à des prestations conformément à la loi fédérale d'aide à la formation (BAföG), à indemnités de formation (BAB) selon les articles 51, 57, 58 du troisième livre du code social (SGB III), ou une allocation de formation (ABG) selon l'art. 122 SGB III.

Vous êtes obligés de recourir prioritairement aux BAföG/BAB/ABG si vous y avez droit. Votre pôle emploi (Jobcenter) vous demandera le cas échéant de faire une demande d'aide à la formation (BAföG/BAB/ABG) dans la mesure où vous n'avez pas encore fait de demande et que votre formation peut faire l'objet d'une aide.

Dans ces cas, vous êtes fondamentalement exclu de la perception de l'allocation chômage II. Si les conditions sont remplies, vous avez cependant droit à une allocation pour vos frais de logement ou à des prestations pour couvrir vos besoins supplémentaires.

**Telefonnummer/
E-Mail-Adresse**
Numéro de téléphone/
adresse email

BIC/IBAN

Was ist, wenn ich kein Konto habe?

Que dois-je faire si je n'ai pas de compte?

**Spätaussiedler/in
Rapatrié/e tardif/ve**

**Berechtigte nach dem
Asylbewerberleis-
tungsgesetz**
Ayants-droit selon la loi sur
les prestations réservées
aux demandeurs d'asile

**„Tätigkeit von mindestens
drei Stunden“/
Erwerbsfähigkeit**
«Activité d'au moins trois
heures»/
Aptitude au travail

**Was gilt bei Kindeserziehung,
Pflege Angehöriger oder
Schulbesuch?**
Qu'en est-il en cas d'éducation
d'un enfant, de soins à des
parents ou de la fréquentation
d'une école?

**Schule/
Studium/
Ausbildung**
Ecoles/
études/
formation

C'est la date d'obtention du diplôme de fin d'études qui marque l'achèvement de la formation scolaire ou professionnelle. Si vous êtes déjà dans une formation scolaire ou professionnelle, il faut indiquer la fin probable.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer le type d'établissement stationnaire (en particulier de l'établissement pénitentiaire). En cas de séjour dans un hôpital (aussi dans un établissement de prévention ou de rééducation), les séjours d'une durée probablement inférieure à six mois ne doivent pas être indiqués.

Personnes dans ma communauté de besoins

Vous trouverez des informations sur la « communauté de besoins » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur la « communauté de responsabilité et de solidarité » à la page 6 des indications permettant de remplir le formulaire.

Des personnes qui vivent avec vous au foyer, mais qui ne sont pas membres de votre communauté de besoins, font partie de la communauté domestique.

Font partie d'une communauté domestique par ex.

- des parents directs et par alliance,
- des enfants et parents adoptifs,

qui vivent dans le même foyer.

La simple communauté résidentielle (par ex. chez des étudiants) n'est ni une communauté de besoins ni une communauté domestique. Cela signifie qu'il n'est pas obligatoire de fournir des renseignements dans la demande d'allocation chômage II sur les situations personnelles des éventuels colocataires. Il suffit dans ces cas de nommer dans le formulaire KDU la part de loyer des autres personnes/de l'autre personne ou d'indiquer le prix de la sous-location à titre de revenu dans le formulaire EK.

Dans une communauté résidentielle avec plusieurs adultes aptes au travail, il peut y avoir autant de communautés de besoins que de membres de la communauté résidentielle.

Les autres personnes sont celles qui vivent le cas échéant avec vous dans une communauté domestique ou de besoins. Vous n'en faites pas partie.

Examen de besoins supplémentaires

Vous pouvez apporter la preuve d'une grossesse par ex. en présentant une attestation médicale ou le carnet de grossesse. Les frais engendrés par une attestation médicale ne peuvent pas être supportés par le pôle emploi. Concernant la présentation du carnet de grossesse, aucune copie n'est à verser au dossier.

Si vous avez besoin d'une alimentation onéreuse pour des raisons de santé, une attestation de votre médecin traitant est nécessaire. Pour cela, vous devez utiliser le formulaire MEB à retirer auprès de pôle emploi. Vous pouvez aussi présenter une attestation médicale où figurent la maladie et la forme d'alimentation prescrite. Les frais encourus pour établir l'attestation peuvent être remboursés, sur demande, dans une limite raisonnable (actuellement 5,36 euros).

Si vous avez des réticences à faire part de votre maladie à un/e employé/e, vous pouvez remettre les documents dans une enveloppe fermée. Celle-ci sera alors transmise au service médical du pôle emploi qui prendra position sur les besoins supplémentaires sans nommer concrètement la maladie.

Le handicap peut être prouvé par la présentation pour examen de la décision exécutoire. Aucune copie n'est versée au dossier.

Vous trouverez des informations sur « l'aptitude au travail » à la page 2 des indications permettant de remplir le formulaire.

La marque G peut être prouvée par présentation, pour examen, de la carte d'handicapée sévère. Aucune copie n'est versée au dossier.

Les besoins qui, en raison de circonstances de vie particulières, perdurent pendant une période prolongée et qui sont inévitables, comme par ex.

- produits d'hygiène durablement nécessaires pour certaines maladies (par ex. HIV, neurodermatite),
- coûts pour assumer le droit de visite pour des parents vivant séparément,

Wann ist die Schul- bzw. Berufsausbildung beendet ?
Quand la formation scolaire ou professionnelle est-elle terminée ?

Stationäre Einrichtung
Etablissement stationnaire

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Verantwortungs- und
Einstehensgemeinschaft
Communauté de responsabilité et de solidarité

Haushaltsgemeinschaft
Communauté domestique

Ist eine Wohngemeinschaft auch eine Haushaltsgemeinschaft ?
Est-ce qu'une communauté résidentielle est aussi une communauté domestique ?

Weitere Person/en
Autre/s personne/s

Mehrbedarf für Schwangere
Besoins supplémentaires pour femmes enceintes

Kostenaufwändige Ernährung
Alimentation onéreuse

Behinderung
Handicap

Erwerbsfähigkeit
Aptitude au travail

Merkzeichen G
Marque G

Unabweisbarer, laufender, nicht nur einmaliger besonderer Bedarf
Besoins pas seulement uniques, inévitables et courants

peuvent être pris en charge sur demande. Ces besoins supplémentaires ne sont reconnus que si vous ne pouvez pas couvrir les coûts avec vos propres moyens.

Les dépenses uniques qui sont couvertes par les prestations régulières ou qui peuvent être réglées par un prêt sans intérêt (par ex. lunettes, prothèse dentaire) ne représentent pas de besoins particuliers courants.

Revenu

Vous trouverez des informations sur le « revenu » à la page 7 des indications permettant de remplir le formulaire.

Patrimoine

Vous trouverez des informations sur le « patrimoine » à la page 9 des indications permettant de remplir le formulaire.

Droits prioritaires

Les droits prioritaires sont aptes à au moins diminuer vos besoins d'aide ou à exclure votre droit à l'allocation chômage II.

De tels droits peuvent être par exemple:

- Droits à l'allocation de subsistance selon le code civil (BGB),
- Droit à l'allocation logement /aide aux charges, à demander auprès de vos services municipaux ou de l'administration,
- Droit aux allocations familiales/supplément pour enfant, à demander auprès de la caisse familiale,
- Droit à une avance sur l'allocation de subsistance, à demander auprès du service d'aide à la jeunesse,
- Droit à l'allocation chômage, à demander auprès de votre agence pour l'emploi,
- Droit des pensions (étrangères),
- Droit à l'allocation parentale/de maternité/d'accueil du jeune enfant,
- Droit à une aide à la formation ou
- Droit aux allocations de maladie.

Les données concernant vos activités des 5 dernières années avant la demande sont nécessaires pour pouvoir vérifier si, le cas échéant, vous n'avez pas un droit prioritaire à l'allocation chômage selon le code social SGB III.

Veillez renseigner le tableau sans lacune.

Veillez indiquer les activités indépendantes et les périodes de soins apportés dans le sens du onzième livre du code social (SGB XI) dans la mesure où, pour ces périodes, il existe aussi la possibilité de continuer à cotiser volontairement à l'assurance chômage.

En outre, les périodes avec perception d'une prestation compensatrice, comme par ex. l'allocation maternité, maladie, blessure, de soins, de transition ou la pension sont importantes en raison de l'incapacité de travail totale. Veillez mentionner également les périodes d'éducation d'un enfant âgé de moins de trois ans.

Les droits vis-à-vis de tiers peuvent être par exemple

- Droits contractuels à des versements,
- Droits à des dommages-intérêts,
- Droits contre l'employeur (salaires impayés),
- Droits découlant d'un enrichissement injustifié,
- Droits découlant d'héritage,
- Droits de restitution découlant de donations,
- Droits découlant d'un contrat de cession ou de bail à nourriture,
- Droits découlant d'une prévoyance vieillesse d'entreprise ou
- d'une rente viagère contractuelle non honorée.

Il faut indiquer, outre tous les types de pension et paiements de compensation, etc., l'allocation chômage, l'allocation maladie, les allocations familiales, le supplément pour enfant, l'allocation logement, les aides sociales conformément au douzième livre du code social (SGB XII), l'allocation parentale, l'allocation d'accueil du jeune enfant, l'allocation de soins ainsi que les indemnités d'insolvabilité.

**Einkommen
Revenu**

**Vermögen
Patrimoine**

**Was sind vorrangige Ansprüche ?
Qu'est-ce que sont les droits
prioritaires?**

**Ansprüche gegenüber der
Agentur für Arbeit
Droit vis-à-vis de l'agence
pour l'emploi**

**Ansprüche gegenüber
Dritten
Droits vis-à-vis de tiers**

**Ansprüche gegenüber
Sozialleistungsträgern/
Familienkassen
Droits vis-à-vis
d'organismes de presta-
tions sociales/caisses fami-
liales**

Assurance maladie et dépendance

Ces données sont collectées pour vous garantir, à vous et aux membres de votre communauté de besoins, une assurance maladie et dépendance; les pôles emploi y sont obligés. Aucune copie de votre attestation de membre ou de tout autre justificatif de caisse de maladie n'est versée au dossier. Si, au jour précédent le commencement de la perception de l'allocation chômage II, vous étiez assuré/e auprès d'une assurance privée ou légale et volontaire ou si vous ne bénéficiez pas du tout d'une assurance légale maladie et dépendance, veuillez remplir le formulaire SV (assurance sociale du/de la bénéficiaire de l'allocation chômage II).

Les renseignements relatifs à l'assurance maladie et dépendance sont aussi nécessaires si vous êtes assurés volontairement dans une assurance maladie et dépendance comme vous avez droit, en principe, à un subside.

En tant que bénéficiaire de l'allocation chômage II, vous êtes fondamentalement assuré/e dans l'assurance maladie et dépendance obligatoire.

Si vous étiez bénéficiaire jusqu'à présent d'une assurance familiale, vous avez le droit de choisir votre caisse maladie au début de la perception de l'allocation chômage II. Si vous ne choisissez pas de nouvelle caisse maladie, vous bénéficierez de l'assurance obligatoire auprès de la caisse maladie où vous étiez assuré/e jusqu'à présent. Si vous désirez exercer votre droit de choisir une nouvelle caisse maladie, veuillez joindre dans les deux semaines, au mieux conjointement avec votre demande d'allocation chômage II, une attestation de membre ou tout autre justificatif de la caisse maladie relatif à votre assurance.

Si votre caisse maladie ne peut pas couvrir ses besoins financiers, elle peut percevoir de vous une cotisation dite supplémentaire.

Si vous ou une personne vivant dans une communauté de besoins avec vous tombe dans une situation précaire à cause de cette cotisation supplémentaire pour l'assurance maladie légale, le pôle emploi accorde à vous ou à vos parents, sur demande, un subside du montant nécessaire pour payer la cotisation supplémentaire.

2. Anlage KI / Formulaire KI

Vous trouverez des informations sur le « numéro d'assurance vieillesse » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur les « ayants-droit selon la loi sur les prestations réservées aux demandeurs d'asile » à la page 2 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur « l'établissement stationnaire » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur « l'alimentation onéreuse » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur les « besoins supplémentaires pour femmes enceintes » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur les « besoins pas seulement uniques, inévitables et courants » à partir de la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur « l'assurance maladie et dépendance » à la page 5 des indications permettant de remplir le formulaire.

Kranken- und
Pflegerversicherung
Assurance maladie et dépendance

Muss ich auch Angaben machen,
wenn ich freiwillig gesetzlich
versichert bin?

Dois-je également fournir des
renseignements si je suis
volontairement assuré/e dans une
assurance légale?

Familienversicherung
Assurance familiale

Zusatzbeitrag
Cotisation supplémentaire

Rentenversicherungs-
nummer
Numéro d'assurance vieil-
lesse

Berechtigte nach dem
Asylbewerberleis-
tungsgesetz
Ayants-droit selon la loi sur
les prestations réservées
aux demandeurs d'asile

Stationäre Einrichtung
Etablissement stationnaire

Kostenaufwändige
Ernährung
Alimentation onéreuse

Mehrbedarf für Schwangere
Besoins supplémentaires
pour femmes enceintes

Unabweisbarer, laufender,
nicht nur einmaliger beson-
derer Bedarf

Besoins pas seulement
uniques, inévitables et
courants

Kranken- und
Pflegerversicherung
Assurance maladie et dé-
pendance

Vous trouverez des informations sur « l'assurance familiale » à la page 5 des indications permettant de remplir le formulaire.

Familienversicherung
Assurance familiale

3. Anlage HG / Formulaire HG

Le formulaire HG doit être rempli séparément par **chaque** membre de la communauté de besoins qui vit au sein d'un ménage avec des parents ou des parents par alliance (par ex. parents, grands-parents, beaux-parents, frères et sœurs, oncles, tantes).

Mitglieder der Bedarfsgemeinschaft, für die die Anlage HG auszufüllen ist

Membres de la communauté de besoins pour lesquels il faut remplir le formulaire HG

Exemple :

Un couple vit avec ses enfants et le père de l'épouse dans un ménage. Le formulaire doit être rempli aussi bien par l'épouse que par l'époux car l'épouse est parente avec son père et l'époux est parent par alliance avec le père de son épouse. De plus, le formulaire doit être rempli pour les deux enfants car ils sont parents avec leur grand-père.

Vous trouverez des informations sur la « communauté de besoins » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Vous trouverez des informations sur la « communauté domestique » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Haushaltsgemeinschaft
Communauté domestique

4. Anlage VE / Formulaire VE

La condition pour avoir droit à des prestations pour assurer votre subsistance est votre précarité. Le revenu et le patrimoine de la/du partenaire doivent être pris en considération dans le cadre de l'examen de précarité conformément à l'art. 9 paragraphe 2 SGB II. Le partenaire n'est pas seulement l'épouse ou l'époux ou la/le partenaire de même sexe enregistré/e mais également la/le partenaire d'une communauté dite de responsabilité et de solidarité.

Verantwortungs- und
Einstehensgemeinschaft
Communauté de responsabilité et de solidarité

Cette dernière possibilité est à retenir si la ou le partenaire vit avec le ou la bénéficiaire apte au travail dans un foyer commun de telle sorte qu'il faut supposer, selon une estimation raisonnable, une volonté réciproque d'être responsable l'un pour l'autre et solidaire l'un pour l'autre. Cette communauté de responsabilité et de solidarité est ouverte aussi bien aux partenaires de même sexe qu'aux partenaires de sexe différent.

On suppose l'existence d'un partenariat s'il y a une certaine exclusivité de la relation qui n'autorise aucune autre communauté de vie comparable.

De plus, il doit y avoir une possibilité juridiquement licite de mariage entre la personne précaire apte au travail et la ou le partenaire ou bien la création d'un partenariat de vie selon la loi fédérale relative au partenariat de vie enregistré (LPartG).

Une volonté réciproque d'être responsable l'un pour l'autre et d'être solidaire l'un pour l'autre est supposée si les partenaires

- vivent ensemble depuis plus d'un an,
- vivent avec un enfant commun,
- s'occupent conjointement d'enfants ou parents dans le foyer ou
- sont autorisés à disposer du revenu ou du patrimoine de l'autre.

Malgré la règle de la supposition, il n'est pas exclu que d'autres faits extérieurs puissent justifier l'existence d'une communauté de responsabilité et de solidarité. Cela peut être, par exemple, une promesse de mariage donnée, la vie dans un appartement commun ou le soin réel d'une ou d'un partenaire dans le foyer commun. Pour cela, il peut être nécessaire de collecter d'autres données.

Vous pouvez réfuter la supposition. Il n'est toutefois pas suffisant de prétendre que l'existence de la supposition n'a pas de réalité; il est nécessaire bien plus que vous exposiez et prouviez que les critères cités ne sont pas remplis et que la supposition est réfutée par d'autres circonstances.

Kann ich die Vermutung über das Vorliegen einer Verantwortungs- und Einstehensgemeinschaft widerlegen?

Est-ce que je peux réfuter la supposition de l'existence d'une communauté de responsabilité et de solidarité?

Veillez fournir en particulier des renseignements sur la durée de la vie commune et présenter pour cela les preuves correspondantes (par ex. inscriptions auprès de l'administration des déclarations, bail de location ou polices d'assurance). En cas de questions à ce sujet, veuillez-vous adresser à votre pôle emploi compétent.

5. Anlage MEB / Formulaire MEB

Vous trouverez des informations sur la « communauté de besoins » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Vous trouverez des informations sur « l'alimentation onéreuse » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Kostenaufwändige
Ernährung
Alimentation onéreuse

6. Anlage BB / Formulaire BB

Vous trouverez des informations sur la « communauté de besoins » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.

Vous trouverez des informations sur les « besoins pas seulement uniques, inévitables et courants » à partir de la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Si les besoins pas seulement uniques, inévitables et courants reposent en particulier sur une maladie, il suffit de produire une attestation correspondante dans laquelle le médecin confirme les besoins particuliers en indiquant la maladie.

Si vous avez des réticences à faire part de votre maladie à un/e employé/e, vous pouvez remettre les documents dans une enveloppe fermée. Celle-ci sera alors transmise au service médical du pôle emploi qui prendra position sur les besoins supplémentaires sans nommer concrètement la maladie.

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Unabweisbarer, laufender, nicht nur einmaliger besonderer Bedarf

Besoins pas seulement uniques, inévitables et courants

Nachweis
Justificatif

7. Anlage EK / Formulaire EK

Vous trouverez des informations sur la « communauté de besoins » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.

Veillez indiquer le revenu de chaque membre de la communauté des besoins. Sont à prendre en compte comme revenu toutes les recettes en argent ou en valeur en argent.

En font partie en particulier:

- les revenus émanant du travail non-indépendant ou indépendant, des loyers à bail et gérances, de l'agriculture et de la sylviculture,
- les allocations familiales, les prestations de compensation comme l'allocation chômage, l'allocation insolvabilité, l'allocation de transition, l'allocation maladie,
- les pensions de l'assurance sociale légale (par ex. pension due à l'âge ou prestations de compensation de l'assurance des mines, pensions accident ou pour préjudice), pensions d'entreprise ou pensions de retraite,
- versements d'une pension alimentaire, prestations selon la loi relative aux avances sur pension alimentaire,
- intérêts, produits du capital,
- l'allocation logement, l'aide sociale conformément au douzième livre du code social (SGB XII) et
- autres revenus courants ou uniques (par ex. allocation parentale, allocation d'accueil du jeune enfant, allocation de soins pour but d'éducation conformément au huitième livre du code social (SGB VIII)).

Veillez indiquer également les revenus des activités auxiliaires non assujetties à l'assurance sociale. Sont considérées aussi comme revenus des indemnités de dédommagement pour une activité bénévole ou d'intérêt général. Font partie des revenus courants ou uniques, entre autres, la rente viagère pour un bien immobilier vendu et le remboursement d'impôt. Les prestations de dommages-intérêts doivent aussi être indiquées.

Les changements dans vos revenus ont une influence sur le montant de l'allocation chômage II et l'allocation sociale et doivent être communiqués immédiatement.

Si le revenu du travail découlant de l'activité professionnelle ne dépasse pas 450 euros par mois, vous n'avez pas à indiquer la classe d'impôt.

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Einkommen
Revenu

Steuerklasse
Classe d'impôt

Ferienjob
Job de vacances

Les revenus découlant des « job de vacances » ne sont pas comptabilisés sous les conditions suivantes:

- L'élève est âgé/e de moins de 25 ans.
- L'élève fréquente une école générale ou de formation professionnelle et ne perçoit pas de rémunération pour la formation.
- Les activités sont exercées pendant les vacances scolaires, à savoir entre deux années scolaires.
- Les activités pendant les vacances durent au total moins de quatre semaines dans l'année civile.
- Les revenus ne sont pas supérieurs à 1.200 euros dans l'année civile.

Les indemnités de dédommagement sont des versements que vous percevez pour l'exercice d'une activité auxiliaire, bénévole ou d'intérêt général pour compenser vos efforts et vos dépenses encourues dans le cadre de l'exercice de l'activité. Elles sont payées généralement par les caisses publiques sur la base des prescriptions publiques. Les activités typiques sont par exemple instructrice ou instructeur – par ex. dans une association – ou mairesse ou maire

Aufwandsentschädigungen
Indemnités de dédommagement

bénévole.

Les indemnités de dédommagement doivent également être indiquées même si elles sont exonérées d'impôt (art. 3 n° 12, 26, 26a ou 26b de la loi relative à l'impôt sur le revenu (ESTG)).

Veillez présenter les justificatifs concernant les dépenses encourus dans le cadre de l'activité auxiliaire, bénévole ou d'intérêt général. Une liste succincte suffit généralement.

Si les employeurs apparaissent sur les justificatifs, cette information peut être masquée.

Ces données ne sont fournies que lors de la première demande si vous avez perçu l'allocation chômage avant de faire la demande et que ce droit est en suspens en raison de l'entrée d'un délai de carence ou est éteint prématurément.

Il faut indiquer ici par ex. les remboursements d'impôt, les remboursements des coûts d'exploitation, les bonifications de revenu, les gains issus des jeux de hasard et les gratifications dans la mesure où ces revenus sont perçus pendant la période de besoins (c'est-à-dire à partir du mois de la demande). Selon le principe d'entrée, tout dépend de l'entrée réelle des paiements auprès du/de la bénéficiaire. La période déterminante de l'imposition n'est pas décisive.

Un exemple pour des recettes irrégulières est la vente irrégulière d'œuvres d'art par des artistes.

Les allocations familiales pour des enfants faisant partie de la communauté des besoins doivent être affectées comme revenu versé réellement à l'enfant dans la mesure où elles sont nécessaires pour assurer la subsistance, à l'exception des besoins pour l'éducation et la participation.

Un montant supérieur aux besoins de l'enfant (sans les besoins pour l'éducation et la participation) (par ex. par la conjugaison avec d'autres prestations de subsistance et/ou d'autres revenus propres) doit être affecté comme revenu à l'ayant-droit aux allocations familiales.

Les allocations familiales pour un enfant mineur qui vit alternativement chez ses deux parents divorcés/séparés ne doivent être prises en compte comme revenu que dans la communauté de besoins dans laquelle la personne ayant-droit aux allocations familiales vit également. Généralement, ceci n'est pas la communauté de besoins avec le séjour intermittent (le plus court) de telle sorte qu'il n'y pas de prise en considération là des allocations familiales.

Ont droit en principe à des allocations familiales les parents, les parents adoptifs ou les parents d'accueil. Si l'enfant vit chez les grands-parents, ceux-ci peuvent avoir droit aux allocations familiales. L'enfant lui-même n'y a pas droit.

Les noircissements sont en principe autorisés lors de la présentation des extraits de compte. Cette possibilité n'existe cependant que pour les débits et non pas pour les crédits. Seuls certains passages du bénéficiaire et du texte des crédits peuvent être noircis. A cette occasion, les opérations financières doivent rester plausibles pour le contrôle par le pôle emploi. Ainsi, par exemple, il est possible de noircir le nom du parti en cas de versement d'une cotisation en tant que membre d'un parti politique à la condition que la référence « cotisation de membre » reste reconnaissable.

La caisse familiale vous informe de la décision portant sur le droit aux allocations familiales par un avis écrit.

Si la caisse familiale de l'Agence fédérale pour l'emploi est compétente pour le versement des allocations familiales, vous pouvez voir sur votre extrait de compte le montant de la somme versée et votre numéro d'allocations familiales ainsi que, généralement, la période couverte par le montant.

Si une caisse familiale du service public est compétente pour le versement des allocations familiales, vous pouvez voir le montant des allocations familiales et la période concernée sur l'attestation de revenus dans la mesure où les allocations familiales sont versées conjointement avec le salaire ou le traitement.

Une copie sera faite pour le dossier de la partie du titre constatant une créance alimentaire portant sur le montant de la pension alimentaire.

Eintritt einer Sperrzeit
Entrée d'un délai de carence

Einmalige Einnahmen
Recettes uniques

Unregelmäßige Einnahmen
Recettes irrégulières

Kindergeld
Allocations familiales

Wie wird das Kindergeld berücksichtigt, wenn mein Kind nur zeitweise bei mir lebt ?

Comment les allocations familiales sont-elles prises en compte si mon enfant ne vit que de temps en temps chez moi ?

Kindergeldberechtigte/r
Personne ayant-droit aux allocations familiales

Kontoauszüge
Extraits de compte

Kindergeldbescheid
Avis d'allocations familiales

Unterhaltstitel
Titre constatant une créance alimentaire

Lors de la présentation de la correspondance, il est licite de procéder au préalable à des noircissements. Les copies ne sont versées au dossier que si elles sont nécessaires, par leur contenu, pour poursuivre des créances alimentaires.

Les autres revenus sont, par exemple, les pensions, l'allocation chômage, l'allocation chômage II, l'allocation parentale, l'allocation d'accueil du jeune enfant ou allocation de maladie.

10. Anlage UF / *Formulaire UF*

Vous trouverez des informations sur la « communauté domestique » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

En cas d'endommagements non-intentionnels par des membres de la famille qui vivaient dans une communauté domestique au moment du sinistre avec la victime ou sa/son ayant droit survivant, un transfert du droit à des dommages-intérêts à l'organisme chargé de gérer les prestations sociales est exclu. Il en est de même en cas de mariage ultérieur entre l'auteur du dommage et le/la victime.

Avec la présentation des documents utiles, le pôle emploi veut se faire une idée des faits. Comme, généralement, un jugement, un compromis ou une reconnaissance mettent un point final à un litige, il suffit de joindre une copie du document correspondant. Vos données dans le formulaire UF ne sont pas, au demeurant, enregistrées électroniquement.

Veillez joindre une déclaration de levée du secret médical et, si existant, une copie des expertises médicales qui concernent l'accident ou le sinistre.

Si vous avez des réticences à faire part de ces informations à l'employé/e, vous pouvez remettre les documents dans une enveloppe fermée. La consultation des expertises est limitée aux personnes autorisées pour cela.

11. Anlage SV / *Formulaire SV*

Le formulaire SV doit être rempli pour chaque personne de la communauté de besoins qui est assurée maladie et dépendance, à titre privé, légal volontaire ou qui n'est pas assurée.

Si vous ou un membre de votre communauté de besoins êtes assuré/e auprès d'une compagnie d'assurance maladie privée au moment de la demande d'allocation chômage II, on vous accorde, sur demande, un subside pour l'assurance maladie et dépendance privée.

Vous devez apporter des justificatifs concernant le montant des cotisations. Il doit ressortir des cotisations d'assurance maladie privée, outre leur montant, que celles-ci correspondent aux cotisations de votre tarif de base individuel. Si vous n'êtes pas assuré/e dans le tarif de base, les cotisations de ce tarif doivent faire l'objet de justificatifs supplémentaires. Le subside pour l'assurance privée est versé directement à votre caisse de maladie. Veuillez indiquer les coordonnées bancaires de votre caisse de maladie.

En outre, les personnes d'une communauté de besoins qui ne sont pas aptes au travail – percevant donc une allocation sociale– et qui s'assurent pour la maladie et la dépendance à titre volontaire ou privé peuvent demander un subside.

Les personnes qui ne sont pas assurées pour la maladie et la dépendance au moment de la demande doivent s'affilier à une assurance maladie et dépendance légale. Dans certaines conditions (par ex. en cas d'exercice d'une activité indépendante), il n'y a pas d'obligation à s'assurer. Ces personnes doivent souscrire une assurance privée ou– si elles remplissent les conditions personnelles– une assurance maladie légale à titre de membre volontaire.

12. Anlage KDU / *Formulaire KDU*

Vous pouvez justifier d'intérêts passifs encourus, par ex. en présentant un extrait de compte annuel. Les données non nécessaires peuvent être noircies.

Les remboursements d'amortissement ne peuvent pas, en principe, être pris en charge étant donné que le paiement de l'allocation chômage II ne peut pas servir la constitution d'un patrimoine. Si le non-paiement des annuités entraîne pour vous le risque de perdre l'appartement dont vous êtes le propriétaire et que vous occupez vous-même, veuillez-vous mettre en contact avec votre pôle emploi compétent.

On comprend sous autres frais de logement ceux qui ne sont pas mentionnés dans le bail. Ne peuvent être pris en compte, en principe, les frais de place de stationnement, les frais d'électricité, les frais d'abonnement au câble, le loyer du garage et les frais de téléphone.

13. Veränderungsmitteilung (VÄM) / *Communication de modifications (VÄM)*

Vous trouverez des informations sur la « communauté domestique » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.

Schriftverkehr
Correspondance

Sonstiges Einkommen
Autre revenu

Haushaltsgemeinschaft
Communauté domestique

Haushaltsgemeinschaft mit
der Person, die den Unfall/
Schaden verursacht hat
Communauté domestique
avec le personnel qui a
causé l'accident/dommage

Nachweise
Justificatifs

Ärztliche Gutachten
Expertises médicales

Zuschuss bei privater oder
freiwilliger gesetzlicher
Kranken- und Pflegeversi-
cherung
Subside en cas d'assurance
maladie et dépendance
légale volontaire ou privée

Schuldzinsen
Intérêts passifs

Sonstige Wohnkosten
Autres frais de logement

Haushaltsgemeinschaft
Communauté domestique

Vous trouverez des informations sur les « autres personne/s » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur la « communauté de besoins » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur le « revenu » à la page 7 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur la « BIC/IBAN » à la page 2 des indications permettant de remplir le formulaire.

Weitere Person/en
Autres personne/s

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Einkommen
Revenu

BIC/IBAN

14. Weiterbewilligungsantrag (WBA) / Demande de renouvellement (WBA)

Vous trouverez des informations sur la « communauté domestique » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « autres personne/s » à la page 3 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur la « communauté de besoins » à la page 1 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur le « revenu » à la page 7 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur le « job de vacances » à la page 7 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « indemnités de dédommagement » à partir de la page 7 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « recettes uniques » à la page 8 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « recettes irrégulières » à la page 8 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « allocations familiales » à la page 8 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « ayants-droit aux allocations familiales » à la page 8 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « extraits de compte » à la page 8 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur « l'avis d'allocations familiales » à la page 8 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « intérêts passifs » à la page 10 des indications permettant de remplir le formulaire.
Vous trouverez des informations sur les « autres frais de logement » à la page 10 des indications permettant de remplir le formulaire.

Haushaltsgemeinschaft
Communauté domestique

Weitere Person/en
Autres personne/s

Bedarfsgemeinschaft
Communauté de besoins

Einkommen
Revenu

Ferienjob
Job de vacances

Aufwandsentschädigungen
Indemnités de dédommagement

Einmalige Einnahmen
Recettes uniques

Unregelmäßige Einnahmen
Recettes irrégulières

Kindergeld
Allocations familiales

Kindergeldberechtigte/r
Ayants-droit aux allocations familiales

Kontoauszüge
Extraits de compte

Kindergeldbescheid
Avis d'allocations familiales

Schuldzinsen
Intérêts passifs

Sonstige Wohnkosten
Autres frais de logement

Vue d'ensemble des formulaires

Désignation	Description	Indications à partir de la page
Hauptantrag / <i>Demande principale</i>	Demande de prestations afin de garantir la subsistance conformément au deuxième livre du code social (SGB II)	1
Anlage WEP / <i>Formulaire WEP</i>	Formulaire pour une autre personne âgée au moins de 15 ans dans la communauté des besoins	1 (Hauptantrag / demande principale)
Anlage KI / <i>Formulaire KI</i>	Formulaire pour un enfant âgé de moins de 15 ans dans la communauté des besoins	5
Anlage HG / <i>Formulaire HG</i>	Formulaire pour déterminer l'ampleur de la demande d'aide en cas de présence d'une communauté domestique	6
Anlage VE / <i>Formulaire VE</i>	Formulaire pour vérifier s'il existe une communauté de responsabilité et de solidarité (« union consensuelle »)	6
Anlage MEB / <i>Formulaire MEB</i>	Formulaire pour octroyer des besoins supplémentaires pour une alimentation onéreuse	6
Anlage BB / <i>Formulaire BB</i>	Formulaire pour octroyer des besoins pas seulement uniques, inévitables et courants	7
Anlage EK / <i>Formulaire EK</i>	Formulaire pour déterminer les revenus de chacune des personnes vivant dans la communauté des besoins	7
Anlage EKS / <i>Formulaire EKS</i>	Formulaire pour la déclaration provisoire ou finale de revenu de l'activité indépendante, artisanale ou de l'agriculture et sylviculture dans la période d'octroi	Vous trouverez des indications pour remplir le formulaire EKS au pôle emploi ou sur Internet sous www.arbeitsagentur.de.
Anlage VM / <i>Formulaire VM</i>	Formulaire pour déterminer le patrimoine de la demanderesse/du demandeur et des personnes vivant dans la communauté de besoins	9
Anlage UH1 / <i>Formulaire UH1</i>	Formulaire pour déterminer la pension alimentaire en cas de séparation ou la pension alimentaire après mariage ou partenariat	9
Anlage UH2 / <i>Formulaire UH2</i>	Formulaire pour déterminer les droits à la pension alimentaire découlant d'une grossesse ou en raison de l'accueil d'enfants naturels (généralement pendant les trois premières années de la vie)	9
Anlage UH3 / <i>Formulaire UH3</i>	Formulaire pour déterminer les droits à la pension alimentaire d'enfants âgés de moins de 25 ans vis-à-vis d'un parent en dehors de la communauté de besoins	9
Anlage UH4 / <i>Formulaire UH4</i>	Formulaire pour déterminer les droits à la pension alimentaire de la demanderesse/du demandeur vis-à-vis d'au moins un parent en dehors de la communauté de besoins	9
Anlage UF / <i>Formulaire UF</i>	Formulaire concernant le questionnaire accident destiné à demander des prestations conformément au deuxième livre du code social (SGB II)	10
Anlage SV / <i>Formulaire SV</i>	Formulaire de l'assurance sociale des bénéficiaires de l'allocation chômage II	10
Anlage KDU / <i>Formulaire KDU</i>	Formulaire pour déterminer les coûts raisonnables pour l'hébergement et le chauffage	10
Veränderungsmitteilung / Communication de modifications (VÄM)	Communication de modifications en cas de perception de prestations selon SGB II	10
Weiterbewilligungsantrag / Demande de renouvellement (WBA)	Demande renouvellement des prestations pour assurer la subsistance conformément au deuxième livre du code social (SGB II)	11

Désignation	Description	Indications à partir de la page
Einkommensbescheinigung / Attestation de revenu	Justificatif portant sur le montant de la rémunération	Vous trouverez des indications pour l'employeur au pôle emploi ou sur Internet sous www.arbeitsagentur.de .
Arbeitsbescheinigung / Certificat de travail	Certificat de travail en cas de cessation d'emploi	Vous trouverez des indications pour l'employeur directement sur le formulaire.